



2024 / 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOUDAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ARNAULT Jacqueline à BRUNIER Thierry
COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe
VICHARD Daniel à ROUX-MOLLARD Alain

Date de Convocation :
14 novembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 23

EXCUSÉ : GUILLARD Paul

Madame Josiane MIBORD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Décision modificative n° 4 – Budget Centre Aquatique

Le Président présente le projet de décision modificative n° 4 du budget centre aquatique qui s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541-323 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	109,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-323 : Autres charges diverses de gestion courante	109,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	109,00 €	109,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	109,00 €	109,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu les instructions budgétaires M57,

Vu la délibération 2024/38 du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative telle que présentée.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

